



7, Rue Louis de Charbonnel
43 120 MONISTROL SUR
LOIRE
Tél. 04 71 75 60 50

h.lafayolle@cabinetlafayolle.com

SOVETRA

EURL au capital de 101 770 €

ZI LES FANGEAS, LOU SAGNAS

43 370 SOLIGNAC-SUR -LOIRE.

**Rapport du commissaire à la transformation
sur la transformation de l'EURL
« SOVETRA »
en Société par Actions Simplifiée**

A L' associée,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L.224-3 du Code de Commerce, par décision unanime des associés en date du 22.07 2025, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Au niveau des postes de l'actif social, nous avons analysé sur la base d'une situation intermédiaire au 30.6.2025, des comptes annuels au 31.12.2024, approuvés par l'A.G.O en date du 30 Juin 2025 :

- La valorisation de l'actif immobilisé tant au niveau des éléments incorporels que corporels en validant la durée des amortissements,
- L'analyse de l'apurement de l'encours clients sur la base d'un grand livre au 30 Juin 2025 ,
- La position de trésorerie au 30/06/2025 avec les justificatifs bancaires.

Au niveau des postes du passif social, nous avons pu valider :

- L'affectation du résultat au titre de l'exercice clos au 31.12.24 et son impact au niveau des fonds propres de la société (Résultat 2024 porté sur le compte autres réserves).
- L'absence de provisions pour risques et de tout autre litige potentiel conforté par la lettre d'affirmation du dirigeant,

Sur la base de nos travaux, nous attestons, que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Monistrol / Loire, le 28/07/2025

Pour Cabinet H.L. BAUDIN
Hervé Lafayolle de la Bruyère
Commissaire à la transformation

Capital de 12000 € - RC Le-Puy-en-Velay 4411410
Société de Commissaires aux Comptes
Compagnie Régionale de Rhône
Tél 04 71 75 60 50
Fax 04 71 75 60 59

1 rue Louis et Charbonnel - 43120 MONISTROL-LOIRE